



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

**DIRECTION GENERALE DU PERSONNEL ET DE
L'ADMINISTRATION**

UNITE FORMATION (IX.A.2)

COURS INTERINSTITUTIONNELS DE LANGUES

*** COURS *TRES* INTENSIFS**

*** ETE 1997**

* * *

Date limite pour la réception des inscriptions **13 mai 1997**

Informations Secrétariat des cours de langues

Télécopieur (Fax) 51106

Adresse GUMARD 10 -1/60 (visiteurs de 10 h à 12 h)

Pour toute information complémentaire et afin de faciliter notre travail de traitement de vos questions, nous vous prions de vous adresser à ce service par fax.

Les services de Formation des Institutions européennes a Bruxelles organiseront conjointement des cours d'été très intensifs (6 heures par Jour), lesquels permettront de terminer un niveau en deux semaines, selon les modalités ci-après Les cours de danois et de portugais seront moins intensifs 4 heures par jour, le matin, avec une durée de 3 semaines a partir de la même date de début que les autres langues

† Les cours seront repartis sur 2 périodes et 6 niveaux

	Périodes	Niveaux
A -	28 Juillet-8 août ¹	1, 3, 5
B -	18 août - 29 août ²	2, 4, 6

* Horaires des cours

9 h a 13 h et 14 h 30 a 16 h 30 pour toutes les langues communautaires, sauf le danois et le portugais

9 h a 13 h pour le danois et le portugais (durée de 3 semaines au lieu de 2)

* Les cours de langues seront organisés pour chaque période et niveau sous condition d'un nombre suffisant de participants Les demandes seront satisfaites dans la limite des places disponibles Seules les langues communautaires seront offertes Pour les langues française et anglaise, le nombre de demandes prioritaires nous empêche d'accepter celles des conjoints ou assimilés

* Les demandes présentées par une Direction générale ou un service seront prioritaires sur les demandes présentées sur une initiative individuelle

* Priorité sera donnée aux élèves qui n'ont pas encore bénéficié d'un cours standard, semi-intensif ou intensif pendant celle même année scolaire, a moins qu'il ne s'agisse d'un besoin urgent dûment Justifié

* Un seul cours d'été par élève

POUR VOUS INSCRIRE :

Les fonctionnaires et autres agents désirant participer a ces cours de langues d'été sont priés d'utiliser le formulaire spécifique joint a la présente communication Il doit être transmis dûment complète, par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire du coordonnateur en matière de formation, a l'Unité Formation IX A 2 - SECTEUR "COURS DE LANGUES" (Bureau GUIM 1/60)

LES DEMANDES REÇUES APRÈS L'EXPIRATION DU DÉLAI (13 MAI) NE POURRONT ÊTRE TRAITÉES, SOUS AUCUN PRÉTEXTE.

ATTENTION ! Pour placer chaque élève dans le niveau qui lui convient, les demandeurs qui n'ont pas suivi de cours interinstitutionnels a Bruxelles (pour la langue demandée) sont invités a se présenter a un test de niveau En fonction du résultat du test, ils seront inscrits au cours correspondant a leur niveau et informés des suites réservées a leur demande

¹ Les cours de danois et de portugais se termineront le jeudi 14 août.

² Les cours de danois et de portugais se termineront le vendredi 5 septembre

B) A REMPLIR PAR LE SERVICE D'AFFECTATION

LA DEMANDE EST PRESENTEE

par la Direction générale
ou le Service

VISA du chef d'unité ou du
supérieur hiérarchique

Nom
Date
Signature

VISA du Directeur général ou
son représentant

Nom
Date
Signature

sur initiative individuelle

AVIS du chef d'unité ou du
supérieur hiérarchique
 favorable défavorable

Nom
Date
Signature

AVIS du Directeur général ou
son représentant
 favorable défavorable

Nom
Date
Signature

C) DECISION (réservée au service de la Formation)

ACCORD

REFUS

Nom Date Signature